



Politique de risque de durabilité en matière d'investissements

Politique de risque de durabilité en matière d'investissements

1. Périmètre de ce document

Ce document couvre Rothschild Martin Maurel (ci-après « RMM »).

2. Objectif de ce document

Ce document a pour vocation de présenter la manière dont les politiques de RMM intègrent les risques en matière de durabilité dans ses processus de prise de décision en matière d'investissement.

3. Définition du risque de durabilité et nécessité d'avoir des politiques qui couvrent ce risque

Le risque en matière de durabilité comprend tout événement ou situation dans le domaine environnemental, social ou de gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement.

Investisseur responsable et engagé, RMM souhaite participer à l'orientation des flux financiers vers les acteurs mettant en œuvre des pratiques responsables et durables grâce à ses choix d'investissement et une démarche d'engagement active.

L'anticipation et la gestion de la transition vers des modèles économiques plus durables sont des éléments importants à prendre en compte lors de nos analyses compte tenu des risques et des opportunités qu'elles peuvent présenter à court, moyen et long terme. En effet, les enjeux de durabilité peuvent notamment se matérialiser par :

- Une décélération, voire un décrochage rapide des activités historiques au regard des nouvelles tendances de consommation et challenges environnementaux ;
- Des besoins en investissement supplémentaires en lien avec des évolutions réglementaires ;
- Des dépréciations d'actifs, etc.

RMM cherche donc à identifier l'impact des risques de durabilité sur les caractéristiques intrinsèques de chaque investissement (besoins de financement, positionnement concurrentiel, risque de défaillance, etc.) dans la durée.

La méthodologie d'intégration des critères ESG dans l'analyse fondamentale et l'évaluation des enjeux de durabilité dans les politiques d'investissement visent notamment à atteindre les objectifs suivants :

1. Bénéficier d'une meilleure compréhension générale des risques et donc de mieux protéger les portefeuilles;
2. Affiner les processus de valorisation pour saisir de nouvelles opportunités ;
3. Et in fine apprécier plus finement la convexité des choix d'investissement.

4. Processus d'intégration des risques de durabilité dans la prise de décision d'investissement

4.1 Gouvernance et processus d'intégration des risques de durabilité

4.1.1 Gouvernance et intégration des enjeux liés à l'Investissement Responsable au sein de RMM

Notre stratégie et notre politique en matière de Responsabilité d'entreprise sont initiées, définies et pilotées par le Comité Exécutif du Groupe (« GEC ») Un membre de ce Comité est responsable de l'ensemble de nos initiatives en la matière à l'échelle mondiale. Le GEC se prononce, en cas de besoin, sur les sujets de Responsabilité d'entreprise lors de ses réunions ordinaires et présente la stratégie au Conseil de surveillance au moins une fois par an.

Quatre comités ont été créés pour soutenir l'action du Comité Exécutif groupe en matière de politique RSE :

1 Comité d'investissement responsable du Groupe <ul style="list-style-type: none">• En étant un investisseur engagé et en proposant des produits d'investissement durable, nous travaillons sur une stratégie d'intégration ESG à l'échelle du Groupe afin d'influer sur la transformation des industries vers des pratiques durables.	2 Comité mondial de l'égalité et de l'inclusion <ul style="list-style-type: none">• Rothschild & Co offre des opportunités à long terme à nos talents et œuvre en faveur d'un environnement diversifié, inclusif et flexible permettant à tous les collaborateurs de réaliser leurs aspirations personnelles et professionnelles.	3 Comité mondial Engagement Communautaire <ul style="list-style-type: none">• Nous définissons et pilotons la stratégie du Groupe en matière d'engagement communautaire pour mener à bien notre mission globale : changer les choses de manière significative pour les jeunes et les enfants défavorisés.	4 Comité Environnement, Santé et Sécurité du Groupe <ul style="list-style-type: none">• Nous nous engageons, au travers de nos activités, produits et services, s'engager à offrir de la valeur ajoutée à nos métiers et aux activités de nos clients, en adoptant une approche durable et respectueuse de l'environnement pour contribuer à la conservation et à la protection des ressources naturelles de la planète.
---	--	--	---

Le Comité Investissement Responsable (IR) regroupe des représentants Seniors (i) de chaque ligne de métier d'investissement et (ii) de fonctions transverses (Compliance, RSE, etc.). Il est soutenu par l'équipe Investissement Responsable Groupe afin d'assurer une coordination efficace entre les différentes entités de Rothschild & Co.

En plus de la Gouvernance Groupe, RMM dédie une partie de ses ressources et de son organisation aux problématiques ESG :

- 3 relais Investissement Responsable Seniors (IR) qui participent au Comité Investissement Responsable Groupe et sont impliqués dans les groupes de travail dédiés à l'intégration ESG. Ils assurent une coordination avec l'équipe IR Groupe et diffusent les bonnes pratiques au sein de Rothschild Martin Maurel.
- Des relais IR locaux : Rothschild Martin Maurel compte plusieurs relais Investissement Responsable au sein des différents bureaux locaux (Paris, Bruxelles, Marseille, Lyon et Monaco).
- Une étroite collaboration avec l'équipe Analyse Financière et ESG de Rothschild & Co AM Europe et l'Equipe Investissement Responsable Groupe a lieu afin de coordonner les différentes équipes
- Par ailleurs, dans le cadre de la mise en œuvre opérationnelle de ces exigences, des groupes de travail dédiés composés de contributeurs avec un haut degré de séniorité ont été mis en place en interne (Compliance, Risques, Juridique, IT, Gestion...) afin d'être en conformité avec nos obligations.

4.1.2 Intégration des enjeux de durabilité

i. Des objectifs et un calendrier ESG au niveau Groupe

Rothschild&Co s'est fixé un objectif : bâtir un cadre d'investissement responsable, uniforme et robuste au cours des trois prochaines années et y intégrer l'ensemble de ses métiers d'investissement à horizon 2022. Le plan d'action s'articule autour de 3 priorités :

- La définition d'un cadre d'investissement responsable cohérent qui couvre l'ensemble de nos expertises d'investissement
- Le renforcement de notre politique d'engagement (dont vous trouverez un extrait ci-après)
- Le renforcement de notre offre de solutions d'investissement durable à destination de nos clients

ii. Le cadre d'exclusions commun aux entités d'investissement du Groupe Rothschild & Co

- Exclusion des sociétés exposées à des sanctions internationales (ONU, OFAC, UE, France, ...);
- La mise en œuvre de politiques d'exclusions relatives aux armes controversées : exclusion des sociétés impliquées dans la fabrication d'armes controversées (Traité d'Oslo de 2008 et Convention d'Ottawa de 1997);
- Mise en œuvre de politiques d'exclusions relatives aux principes fondamentaux : Exclusion de sociétés ne respectant pas certains principes fondamentaux, à cause de fautes graves telles que la violation des droits de l'Homme, via des dommages environnementaux importants ou des cas graves de corruption;
- Exclusion de sociétés impliquées dans des nouveaux projets de développement et/ou dépassant certains seuils d'exposition au charbon thermique (production, exploration, extraction, transformation, production d'électricité à partir de charbon thermique) et n'ayant pas mis en œuvre de stratégie définie pour sortir à terme de ce secteur.

Éléments sur la Politique charbon de Rothschild & Co

En ligne avec le processus d'intégration des critères ESG mis en œuvre au sein du Groupe, nous nous fixons des lignes directrices communes en matière d'investissement dans le secteur du charbon thermique. Celles-ci s'inscrivent dans le calendrier international de sortie progressive du charbon, dont des échéances claires ont été fixées : 2030 pour l'Europe et l'OCDE et 2040 pour le reste du monde.

Les principes d'investissement concernant le secteur du charbon thermique s'appliquent à nos différentes activités d'investissement discrétionnaires de gestion d'actifs.

Ces principes font partie intégrante du cadre d'investissement responsable qui couvre nos activités de gestion d'actifs, s'ils respectent les caractéristiques suivantes :

1. Ils sont en ligne avec notre démarche d'intégration des critères ESG dans nos stratégies d'investissement;
2. Ils apportent une contribution à la réponse à apporter aux risques induits par le changement climatique afin de mieux protéger nos investisseurs;
3. Ils sont représentatifs de notre volonté de contribuer à la transition vers une économie plus durable.

iii. La démarche d'investissement responsable de RMM

Au niveau de l'entité RMM, les équipes mettent en œuvre une démarche d'investissement responsable qui couvre les différentes solutions d'investissement proposées. En ce qui concerne la gestion d'actifs financiers cotés, RMM suit la logique suivante :

- Le travail de sélection de supports d'investissement sur la base de leurs performances ESG en parallèle de l'étude de leurs performances financières;
- La mise en œuvre d'une politique d'engagement - en lien avec les équipes de notre entité Asset Management - auprès des sociétés et le dialogue sur les thématiques ESG avec les sociétés de gestion (d'actifs cotés et/ou non cotés) avec lesquelles nous travaillons.

4.3 Intégration de la recherche ESG et description des outils utilisés dans la gestion d'actifs financiers cotés

4.3.1 Intégration de la recherche ESG dans la gestion d'actifs financiers cotés

i. Principales sources de données utilisées :

Accès à la recherche MSCI ESG Research, à de la recherche ESG spécialisée via nos brokers, à des bases de données open sources;

Les notations utilisées s'appuient sur la méthodologie de notation MSCI ESG Research qui met en œuvre une approche Best in Class;

Echanges avec les entreprises et sociétés de gestion partenaires.

ii. Méthodologie de notation MSCI ESG Research

La notation de MSCI ESG Research repose sur la matérialité des enjeux ESG ; ce qui est en ligne avec notre volonté d'intégrer les enjeux ESG dans nos analyses de convexité.

La recherche MSCI ESG Research s'appuie sur des données publiques, notamment :

- Des données macroéconomiques et sectorielles publiées par des Etats, des ONG, et des établissements universitaires,
- Des données émanant des publications des sociétés étudiées : rapports annuels, rapports RSE, etc.

Pour chaque enjeu ESG clef identifié (entre 3 et 8 selon l'industrie) par secteur :

- MSCI ESG Research évalue l'exposition de la société étudiée au risque envisagé et les politiques et actions mises en œuvre pour l'encadrer ;
- De la même manière, s'il s'agit d'une opportunité, au sein du secteur considéré, MSCI ESG Research étudie l'exposition de la société à l'opportunité envisagée et les initiatives mises en place pour l'adresser.

Les notations sont attribuées secteur par secteur via une approche « Best-in-Class », telle que définie ci-après :

- Les notes définies sur chaque enjeu clef sont sommées et pondérées en fonction de leur importance au sein du secteur considéré afin d'obtenir une note générale absolue (de 0 à 10).
- Les analystes de MSCI ESG Research procèdent ensuite à une distribution des notes au sein des secteurs étudiés (de CCC à AAA). Les notations ainsi obtenues sont relatives au sein de chaque secteur couvert.

La méthodologie de notation Best-in-class permet d'identifier les entreprises les mieux notées d'un point de vue ESG au sein de leur secteur d'activité, sans privilégier ou exclure un secteur. Dans leurs travaux de notation, les analystes MSCI ESG Research intègrent les éventuelles controverses auxquelles sont exposées les sociétés. Les notes ESG, revues à minima annuellement, peuvent être révisées de manière ad hoc pour intégrer une controverse.

iii. Un processus de décision prenant en compte les critères ESG

Les critères ESG font désormais partie intégrante de notre process d'investissement et sont ainsi pris en compte dans la gestion de l'ensemble des mandats gérés au sein de RMM.

Pour l'ensemble de nos mandats, nous avons l'objectif de respecter à minima un socle commun autour des principes suivants :

- Application de filtres réglementaires et cadre d'exclusions du Groupe R&co (exclusions des sociétés impliquées dans la production d'armes controversées, respect des principes fondamentaux, principes d'investissement relatifs au secteur du charbon thermique, ...)
- Au minimum 65% des actifs dans lesquels nous investissons (pour les actifs cotés) doivent faire l'objet d'une note par MSCI ESG Research ;
- A l'échelle de chaque portefeuille sous mandat, notre objectif est d'avoir une note au minimum de BBB selon MSCI ESG Research ;
- Nous souhaitons limiter la part des sous-jacents les plus mal notés au sein d'un portefeuille sous gestion : notre objectif est que les actifs notés en dessous de BB aient une part de 15% au maximum des actifs notés.

Nous assurons un suivi périodique de nos positions existantes sous l'angle des critères ESG :

- Notes individuelles des supports d'investissement en portefeuilles ;
- Evolution dans le temps de ces notes individuelles ainsi qu'à l'échelle des 3 piliers ESG ;
- Notes globales de nos portefeuilles modèles (objectif minimum BBB) ;
- Taux de couverture de nos portefeuilles modèles (Objectif minimum 65%) ;
- Courbe de distribution des notes ESG au sein de nos portefeuilles modèles (objectif maximum 15% de notes inférieures à BB) ;
- Ce monitoring peut nous amener à statuer sur la sortie ou la conservation en portefeuilles des différents supports d'investissement.

Dans le cadre de l'introduction d'un nouveau titre en portefeuilles, un travail d'analyse est réalisé au préalable tant sur les critères financiers qu'extra-financiers avant d'être exposé lors du Comité de gestion hebdomadaire de RMM. Concernant le volet ESG, lorsque la note fournie pour ce titre par notre partenaire MSCI ESG Research n'apparaît pas suffisante, en absolue ou en relatif par rapport à ses pairs, où que la dynamique d'évolution apparaît défavorable, l'investissement est exclu.

Les mandats thématiques et « 4Change », dont le niveau d'intégration des critères ESG est supérieur, font l'objet de comité de gestion ad hoc.

4.4. Suivi et reporting ESG

L'intégration des critères ESG dans nos différents mandats fait l'objet d'un suivi au niveau global du portefeuille mais également de chacun de ses principaux constituants.

Les conclusions de ce suivi font partie intégrante du processus d'investissement et selon les objectifs ESG des clients peuvent donner lieu à une communication ad hoc.

Nos reportings seront en conformité avec les exigences définies par la réglementation, notamment en termes de transparence de restitution

4.4.3 Présentation de nos opportunités d'investissement ESG en actifs financiers cotés au sein de la Banque Privée

a) Mandats classiques

L'intégration des critères extra-financiers s'applique à l'ensemble des mandats de gestion RMM selon des modalités différenciées en fonction de l'objectif de nos clients mais avec un objectif commun : concilier performance financière et optimisation du profil extra-financier.

Tous nos mandats de gestion respectent le cadre commun d'exclusions du groupe Rothschild & Co décrit précédemment.

Pour les mandats de gestion profilés et dédiés (modérés, équilibrés, dynamiques), la prise en compte des critères extra-financiers ESG intervient dans la phase de construction des portefeuilles, lors de la sélection des supports d'investissement (fonds, titre vif, tracker, certificat...), en complément de l'analyse fondamentale, stratégique et financière.

b) Mandats thématiques

En complément de cette approche de sélection, le mandat Thématique 100% Actions, intègre dans son allocation des thèmes alignés avec les enjeux environnementaux, sociaux ou de gouvernance, tels que par exemple la transition écologique.

c) Mandats 4Change

Enfin, pour nos clients désireux de prioriser les critères extra-financiers dans la gestion de leurs actifs, Rothschild Martin Maurel a lancé les mandats 4Change, qui comme nos mandats traditionnels, sont investis sur toutes les classes d'actifs (actions, obligations, alternatif et liquidités) avec une allocation d'actifs reflétant les vues du comité d'investissement de RMM. Différence importante, l'intégration des critères extra-financiers est ici priorisée et renforcée dans la prise de décision d'investissement. Elle vise une optimisation de la note globale du portefeuille via une maximisation du taux de couverture des supports, ainsi qu'une sélection des supports les mieux notés dans leur catégorie (approche best in class).

5. Les autres solutions d'investissement et conseils proposés au sein de la Banque Privée

a) Intégration des enjeux de durabilité dans notre sélection d'investissements non cotés

Afin de diversifier au maximum les stratégies, les millésimes et les sociétés de gestion, une équipe dédiée sélectionne pour nos clients des fonds internes (via Rothschild & Co Merchant Banking) et externes de qualité. Nous intégrons des critères ESG dans notre process de sélection de fonds :

Via le respect des politiques d'exclusion Groupe :

- En étudiant le profil ESG de la société de gestion : politique RSE, ambitions environnementales, etc.
- En étudiant les procès d'investissement responsable mis en œuvre (signataire des UNPRI, outils, effectifs...) ;
- En étudiant les caractéristiques ESG du fond sélectionné.

b) Intégration des enjeux de durabilité dans notre offre des produits structurés

L'intégration des enjeux de durabilité dans notre offre de produits structurés est permise via :

- Le respect des politiques d'exclusions Groupe ;
- Un accès direct à la recherche MSCI ESG Research des équipes permettant d'intégrer dans la sélection de valeurs critères ESG et financiers de manière combinée ;
- Le suivi du profil ESG des produits.

c) Intégration des enjeux de durabilité dans notre gestion conseillée

Les conseils en investissement émanant de la banque suivent les mêmes principes que ceux décrits ci-dessus concernant la Gestion Sous Mandat.

Il convient cependant de souligner que contrairement à un mandat de gestion classique, les choix de gestion exprimés par nos clients doivent primer sur le respect de notre politique interne ESG.

6. Principaux éléments de la politique d'engagement de RMM

La politique d'engagement de RMM repose sur quatre piliers :

- Notre adhésion à des Initiatives relatives à l'investissement responsable au niveau du Groupe R&Co (Carbon Disclosure Project, Commission Climat de la FBF, etc...)
- Adhésion à des initiatives de promotion de l'investissement responsable et d'engagement collaboratif :
 - o UNPRI, Climate 100+, etc...
 - o Cercle Robeco pour une banque privée durable est une initiative de place sur le marché français. Lancée en janvier 2020 en collaboration avec certains membres emblématiques de la communauté des banquiers privés en France, ce projet est un 'call to action' pour aller plus loin ensemble et davantage intégrer les enjeux de durabilité au sein de la Banque Privée.
- Nous travaillons en coordination avec Rothschild & Co Asset Management afin de favoriser la mise en place de bonnes pratiques et inscrire l'action des entreprises et des sociétés de gestion partenaires dans une trajectoire positive d'intégration des enjeux de durabilité. Notre objectif est de sensibiliser et encourager l'amélioration des pratiques responsables des entreprises et sociétés de gestion partenaires afin que, tous ensemble, nous participions à l'adaptation de notre modèle économique aux enjeux sociaux et environnementaux auxquels nous faisons face.

Pour plus d'informations, nous vous invitons à consulter la politique d'engagement de Rothschild & Co Asset Management EU en suivant le lien suivant : <https://am.fr.rothschildandco.com/stock/lib/ESG/20210215-Politique%20engagement-FEV-2021.pdf>

- Une promotion active en faveur de l'investissement durable
 - o Via des Podcasts et vidéos ESG ;
 - o Via des conférences ESG (promotion de pratiques RSE innovantes, promotion de l'investissement responsable via des événements clients) ;
 - o Via des publications (disponibles sur notre site internet et notre page LinkedIn)

4.5 Moyens de contrôle

Les contrôles liés aux risques de durabilité s'inscrivent dans la logique des trois lignes de défense mise en place au sein du groupe R&CO. Les métiers sont responsables de la mise en place et de la réalisation de contrôles permettant de réaliser une gestion conforme aux principes énoncés.

Les fonctions de contrôles dites de second niveau, risques et conformité, conseillent les métiers sur la mise en place des politiques, outils, process et contrôles appropriées et s'assurent du bon fonctionnement de ces contrôles et par ailleurs monitorent les risques et le respect des contraintes et en rendent compte.

L'audit interne dans le cadre de ses fonctions de contrôle périodique réalise les missions d'audit planifiées dans son plan d'action annuel.

4.6 Inclusion des risques climat et biodiversité (Loi Energie & Climat)

RMM prend en compte l'impact de ses investissements sur le climat et la biodiversité au sein de sa méthodologie d'évaluation des critères ESG via notamment :

- Le respect de politiques d'exclusion relatives au charbon thermique et à certains enjeux environnementaux (via la politique d'exclusion relatives aux Principes Fondamentaux suivie) ;
- Le pilotage de la note ESG de ses portefeuilles et le suivi de la note du pilier environnemental des investissements et des cibles étudiées ;
- La mise en place d'une politique d'engagement avec les sociétés en portefeuille en vue d'améliorer notamment leur impact sur le climat et la biodiversité (contact en cas d'émergence de controverses par exemple) ;
- La considération d'indicateurs intimement liés aux risques climatiques et à la biodiversité.